



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL104-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 DECEMBRE 2023

2023 / 05 / 15

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 5 Décembre 2023*

Date d'Affichage : *Mardi 5 Décembre 2023*

Secrétaire de Séance : *Séverine ARMERO*

### *Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, CARAGUEL Fabienne.

### *Etaient absents représentés :*

ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise  
CHABBERT Cécile par LOUP Karine  
ESTRABAUD Josiane par ARMERO Séverine  
ASSÉMAT Clothilde par FABRE Olivier  
MARTY-MARINONE Evelyne par MAUREL Agnès  
CASTAGNÉ Chantal par ALBERT Corine  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
ESTRABAUD Guy par PUECH Benoît  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe  
CÈNES Frédéric par BANCAL Philippe

**OBJET : Aide pour l'élimination des nids de frelons asiatiques**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération du 15 décembre 2010 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'élimination des nids de frelons asiatiques,

Vu les dossiers de demande déposés par les administrés ci-après désignés,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 06 décembre 2023,

**DECIDE, après en avoir délibéré,**

**D'accorder** les aides financières ci-après détaillées :

N°	BENEFICIAIRES		MONTANT INTERVENTION	SUBVENTION ATTRIBUÉE
	Nom	Adresse		
2023-19	Mme Cécilia GLORIEUX	52 rue Houlès	230,00 €	75,00 €
2023-20	Mme Geneviève FABRE	9 ruelle des Escaunelles	130,00 €	75,00 €
2023-21	Mme Yvette ROUABAH	13 cité du Centenaire	150,00 €	75,00 €
2023-22	M. ou Mme Denis BONHOMME	43 Bd De Lattre de Tassigny	130,00 €	75,00 €
2023-23	M. Jean-Pierre ESCUDIER	34 avenue de la Chevalière	120,00 €	75,00 €
2023-24	M. Mathieu de LA JONQUIÈRE	23 avenue Albert Rouvière	150,00 €	75,00 €
2023-05-B	Mme Françoise CAMBON	34 rue Meyer	300,00 €	75,00 €
2023-25	M. Julien CROS	1004 route de Labrespy	100,00 €	75,00 €
2023-26	M. Michel BARES	29 rue Léminade	150,00 €	75,00 €
			<b>1 460,00 €</b>	<b>675,00 €</b>

***La délibération est adoptée à l'unanimité,***

Pour extrait conforme,

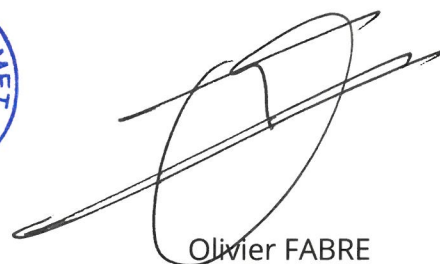
La Secrétaire de séance,



Séverine ARMERO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*